



Temps de travail grande distribution

Par **Guillaume Pinto**, le **13/12/2016 à 16:19**

Bonjour à tous !

Voilà je travail depuis un peu moins de 2 m moins Dans La grande distribution (Monop') et j'aurais une question.

Nous sommes ouvert ce dimanche, donc mon jour de repos a été décalé au vendredi 16. Ensuite j'enchaîne donc samedi.dimanche, etc jusqu'au samedi prochain est ce légal de travailler 8 jours d'affilé ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/12/2016 à 16:42**

Bonjour,

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou autre Accord collectif, a priori, vous devriez avoir un repos après au maximum 6 jours de travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Guillaume Pinto**, le **13/12/2016 à 21:36**

D'accord merci pour votre réponse. Comment puis-je contacter l'inspection du travail ou autre ? Et comment être sûr qu'ils n'y a aucune "clause" DANS La convention ou dans un accord collectif ?

Par **P.M.**, le **13/12/2016 à 21:45**

Je vous ai conseillé de vous rapprocher des Représentants du Personnel et les coordonnées de l'Inspections du Travail doivent être affichées dans l'entreprise...

Un exemplaire de la Convention Collective et des Accords applicables doivent être mis à la disposition des salariés pour consultation...